



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
18 juin 2018
Français
Original : anglais

Neuvième session

Vienne, 15-19 octobre 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération internationale, en particulier extradition,
entraide judiciaire et coopération internationale
aux fins de confiscation, et création et renforcement
des autorités centrales**

Rapports sur les travaux des réunions du Groupe de travail sur la coopération internationale et du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique, tenues à Vienne du 9 au 13 octobre 2017 et du 28 au 31 mai 2018

Note du Secrétariat

1. Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique a été créé en application de la décision 2/6 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, dans sa décision 3/2, la Conférence a décidé qu'un groupe de travail à composition non limitée sur la coopération internationale constituerait un de ses éléments permanents.
2. Dans sa résolution 7/1 sur le renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, la Conférence a notamment encouragé le Groupe de travail sur la coopération internationale et le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique à envisager de se réunir chaque année, s'il y avait lieu, et à faire en sorte que leurs réunions s'enchaînent, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources.
3. Du 9 au 13 octobre 2017 et du 28 au 31 mai 2018, le Groupe de travail sur la coopération internationale et le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ont tenu des réunions l'un à la suite de l'autre. Les rapports conjoints sur les travaux de ces réunions ([CTOC/COP/WG.2/2017/4-CTOC/COP/WG.3/2017/4](#) et [CTOC/COP/WG.2/2018/3-CTOC/COP/WG.3/2018/3](#)) seront présentés à la Conférence à sa neuvième session.

* [CTOC/COP/2018/1](#).

